

Séance du 5 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
30/03/2022		
Date d’Affichage		
06/04/2022		

DCM N° 2022- 30

L’an deux mil vingt-deux

Et le cinq avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

**16 Membres présents** : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, BIAGGINI Jean, SIMONIPIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, SILVESTRI Dominique, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, MARTEL Enzo.

**8 Membres absents excusés (procurations)** :

MME GIAMARCHI Marie Dominique a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie Christine

MME CROCE AJACCIO Catherine a donné procuration à M. FINI René

MM UGOLINI Nuria a donné procuration à MME ALBERTINI Francine

MME LOMBARDO Florence a donné procuration à M. SIMONI Pierre Baptiste

MME DARNAUD Laure a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME NAPPO Michelle a donné procuration à M. SIMONPIETRI Michel

MME FICO Aurélie a donné procuration à M. MARTEL Enzo

**5 Absents** : PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, CAMUZAT Alexandre, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael,

Madame ALBERTINI Francine est nommée secrétaire.

**Objet de la délibération** : Plan de financement au titre des D.S.I.L se rapportant à la « Modernisation et mise au norme de l’éclairage public des bâtiments communaux ».

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose la volonté de la commune de moderniser son réseau d’éclairage public, et de rénover les installations électriques des bâtiments.

Il précise qu’au niveau de l’éclairage public, l’opération vise à changer les coffrets électriques et à installer des régulateurs d’intensité. Cet investissement permettra de maîtriser notre consommation d’énergie par un abaissement de puissance pour les heures les moins fréquentées.

Au niveau des bâtiments publics, l’opération vise à remplacer les TGBT existants (Tableau Général Basse Tension). Les nombreuses extensions des bâtiments liées à l’explosion démographique qu’a connu la commune ces dernières années, ont rendu nécessaires des travaux de rénovation des installations électriques.

Le montant estimatif global de l’opération s’élève à 184 670 € H.T et est décomposé comme suit :

- Travaux de rénovation de l'éclairage public : 128 730 € HT
- Travaux de rénovation des bâtiments communaux : 55 940 € HT

Aussi il est proposé aux membres de l'Assemblée Délibérante d'approuver cette opération ainsi que le plan de financement ci-après qui prévoit une participation de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 80% :

	Taux	Participation financière
DSIL 2022	80%	147 736 €
Participation communale	20%	36 934 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>184 670 €</b>

Ouï l'exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGO et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

### ADOPTENT

L'opération « Modernisation de l'éclairage public et des bâtiments communaux » pour un coût estimatif total de 184 670 € HT, ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé.

### AUTORISENT

Le Maire ou son représentant à signer tout document lié à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE MAIRE  
Michel SIMONPIETRI

